



8423 - La distribution de la viande du baptême

question

Je veux savoir comment doit-on distribuer la viande du baptême. Sera t-elle divisée en trois parties ou par famille ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Certains ulémas ont dit que le baptême est comme la grande fête du mouton qui a ses dispositions légales. Ils ont prôné de répartir la viande du baptême comme celle de la fête mouton, et ont préféré le sacrifice d'un mouton pour le baptême, à condition que le mouton ne soit pas borgne, ni boiteux, ni malade, ni trop maigre.

Ibn Qudama a dit que de la viande du baptême doit être à l'instar de celle de la fête du sacrifice patiellement consommée, partiellement donnée en cadeau et partiellement donnée en aumône. C'est aussi l'avis de Shâfi-i. Ibn Sîrîne a dit: **Faites de la viande comme vous voudrez**. Ibn Djarîh a dit: **On la cuit avec de l'eau et du sel, puis on la donne aux voisins et aux amis sans en sortir de l'aumône**. Quand la question a été posée à Ahmed, il a répété la parole d'Ibn Sîrîne. Ceci montre qu'il partage son avis. On lui a demandé si on peut consommer cette viande, il a répondu: **Je n'ai pas dit qu'il faut tout manger et ne rien donner comme aumône**.

Il est plus raisonnable de comparer le mouton du baptême à celui de la fête de sacrifice parce que le mouton du baptême n'est pas obligatoire. En effet, le premier ressemble au second dans ses qualités, son âge, sa capacité, ses autres conditions et être destiné aux ayants droit. voir Al-Moughni (9/366).

Ash-Shawkâni a dit : **Est-ce que les conditions requises pour le mouton du baptême sont les mêmes que celles du mouton du sacrifice ? Deux avis existent à ce propos au sein des shafiites. On n'a déduit de l'usage de l'expression 'deux moutons ' sans précision qu'ils ne sont soumis à**



aucune condition.Ce qui est vrai. Voir Nayl al- Awtar (5/231).

Cependant,ils ont mentionné des différences entre le monton du baptême et celui du sacrifice, ce qui exclut leur égalité totale.

Il n'est pas venu dans la Sunna un ordre précis pour partager la viande du mouton pendant le baptême. Ce qu'on cherche à travers ce mouton c'est de se rapprocher à Allah par le sang versé pour souhaiter le bonheur au nouveau-né, empêcher son contact avec le Satan et l'éloigner de tout mal. Selon un hadith: **Tout enfant est considéré comme un gage avant son baptême.**

Pour ce qui concerne la disposition relative à la viande du baptême, on peut l'utiliser comme on veut, en manger une partie avec sa famille et en donner l'autre comme aumône.

C'est l'avis d'Ibn Sîrîne auquel adhère l'imam Ahmad (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Allah le sait mieux.